

# Les zones d'expansion des crues du Haut-Rhône



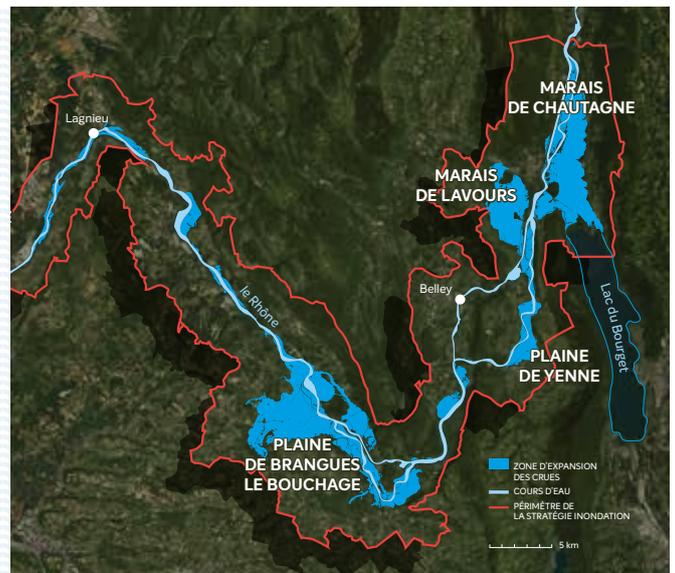
## CE QU'IL FAUT RETENIR

Les Zones d'Expansion des Crues (ZEC\*) permettent aux eaux de se répandre temporairement dans le lit majeur d'un cours d'eau en cas de fortes pluies et/ou de fonte des neiges, ralentissant et réduisant ainsi les écoulements vers l'aval. Sur le territoire du Rhône amont, de vastes plaines sont ainsi préservées de l'urbanisation pour protéger les zones en aval : la plaine de Yenne et de « Brangues le Bouchage »\*\* , le marais de Chautagne et Lavours ainsi que le Lac du Bourget. Au-delà de ce rôle hydraulique de protection, l'expansion des crues est un phénomène naturel, utile et souhaitable pour le bon fonctionnement écologique de la vallée. Ces zones permettent aussi de développer des activités de loisirs...

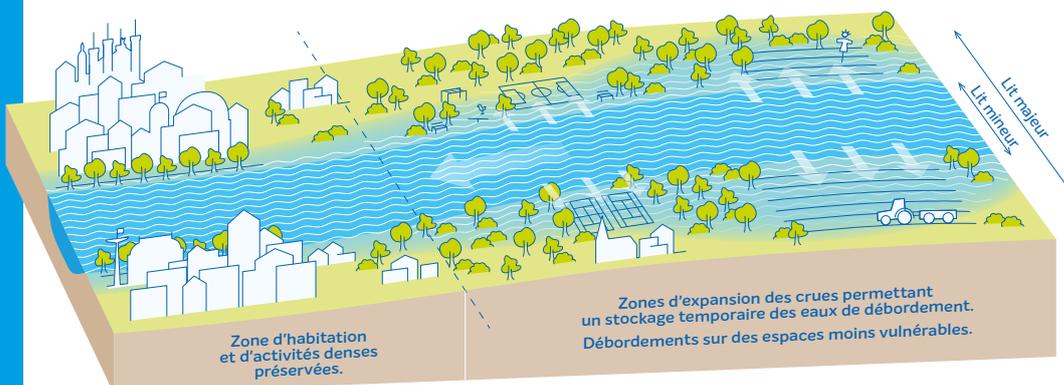
\*On parle de « Zone d'Expansion des Crues » (ZEC) pour les secteurs non ou peu urbanisés et de « Champ d'Inondation Contrôlée » (CIC) lorsque la zone est spécifiquement aménagée pour recevoir les eaux de crue.

\*\*Plaine de Brangues / Le Bouchage / Les Avenières Veyrins Thuellin / Saint-Benoît

- Environ **15 300** hectares de ZEC sur le Haut-Rhône (périmètre stratégie inondation)
  - **242** millions de m<sup>3</sup> stockés pour une crue centennale
    - La plaine de Brangues le Bouchage écrêterait ainsi 8% du débit de pointe entrant.
    - L'ensemble des ZEC du Haut-Rhône amont écrêterait environ 31% en intégrant le lac du Bourget qui joue un rôle majeur.
- Chiffres issus de l'étude globale du Rhône, Territoire Rhône, 2000
- **2** Réserves Naturelles Nationales : la RNN Haut-Rhône français (plus grande réserve naturelle de forêt alluviale de France) et celle du marais de Lavours (tourbière)
  - Des centaines d'hectares de **zones humides**
  - Plus de **2 000** espèces connues



## ➤ Un rôle majeur en cas de crue



Les aménagements hydroélectriques sur le Haut-Rhône ont été conçus afin d'éviter d'aggraver les crues à l'amont immédiat. Seul l'ouvrage de Sault-Brénaz, avec sa topographie extrêmement faible, est accompagné d'ouvrages annexes pour éviter ce risque. Si ces aménagements hydroélectriques permettent donc « d'effacer » les petites crues (annuelles voir biannuelles), ils n'ont en revanche aucune influence sur les crues plus importantes. Afin de permettre l'expansion des eaux et d'éviter une trop grande pression sur les ouvrages, les vannes sont ouvertes à partir de 1.600 m<sup>3</sup>/s. Les terres ainsi inondées le seraient avec ou sans barrages, du fait de la topographie naturelle.

## ! Une solidarité de l'amont à l'aval !

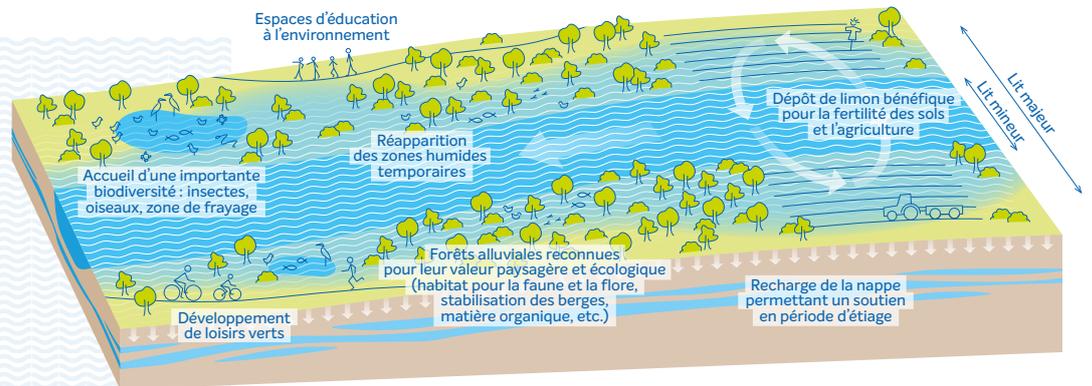
Au cours de la crue de 1856, qui submerge plaines et communes, l'importance des champs d'expansion de crue est soulignée. Deux ans plus tard, une loi est promulguée pour sauvegarder ces espaces naturels de tout urbanisme et protéger ainsi les zones plus peuplées à l'aval.

Les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) interdisent aujourd'hui d'y réaliser des aménagements incompatibles avec le maintien des capacités de stockage des eaux.

Au-delà des ZEC, la majorité du territoire de la Stratégie inondation est concernée par un PPRI, encadrant strictement l'urbanisme en secteurs exposés.



## ➤ D'autres fonctions majeures pour les territoires



LES ZEC DU HAUT-RHÔNE abritent de nombreuses espèces remarquables, comme le sonneur à ventre jaune, un amphibien protégé dont l'habitat est constitué de zones aquatiques peu végétalisées et souvent temporaires. On y trouve également de nombreux oiseaux comme le héron pourpré, l'aigrette garzette ; mais aussi des insectes, des libellules ou encore des papillons.

➤ En plus de réduire l'impact des inondations, les zones d'expansion des crues jouent de multiples rôles bénéfiques pour l'écosystème et la société, qu'ils soient écologiques, récréatifs, économiques...



Mont Cordon, commune de Brégnier-Cordon © SHR

LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS LE LONG DU RHÔNE EST ÉGALEMENT UN PLUS POUR LA QUALITÉ DE VIE !



La Voile Blanche, Via Rhôna ©Thomas Garcia

ELLE PERMET AUSSI DE DÉVELOPPER LE TOURISME.

La Viarhona, itinéraire cyclable longeant le fleuve du Léman à la Méditerranée, a ainsi accueilli 2,6 millions de cyclistes en 2022, générant d'importantes retombées économiques pour les territoires\*. On compte par ailleurs, une vingtaine de campings installés à proximité directe du fleuve sur le territoire du Haut-Rhône.

\*Selon l'étude de fréquentation ViaRhôna 2022 réalisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes [ici]



LA FRITILLAIRE PINTADE, plante herbacée qui fleurit dans les prairies fertilisées par les crues hivernales, est également présente. Cette espèce rare bénéficie de protection dans des dizaines de départements français, dont toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.

! Au-delà de ces vastes zones d'expansion des crues, il est essentiel de préserver les petites zones humides et les abords des cours d'eau de l'urbanisation ou de les restaurer, pour limiter l'impact des inondations. Sur tout le périmètre de la Stratégie Inondation, de nombreuses opérations de renaturation sont ainsi en cours. Des « solutions fondées sur la nature » qui combinent bénéfices pour la société et biodiversité !

+ d'infos ➤ sur les ZEC du Rhône et les projets du territoire  
haut-rhone.com